REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLICUE ET DES REFORMES .ADMINISTRATIVES

-=-=-=-DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

-=-=-=-

-=-=-DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 21 MAI 19 DECRET Nº 93-184MPPRA /DGFP/DGCA portant promotion au titre de l'année 1989 de certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information en tête Monsieur KOUA (Stephy-Richard).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

---=-=-

(/ISAS :

## (/u la Constitution du 75 Mars 1992 :

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique :

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernem 1 1962 fixant le régime portant no-

des rénumérations des fonctionnaires ; (/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie 41: (/u le Décret nº65/170/FP du 25 Juin 1965 règlementant

l'avancment des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplacant les dispositions du Décret nº62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indicioires des fonctionnaires ;

(/u le Décret nº82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut

Particulier des cadres de l'Information : (/u le Décret n°92 978 du 25 Ditembre 1992 portant nomina-

tion des Membres du Gouvernement

(/u le Décret nº92 979 dm 25 Décembre 1998 ortant organi-

sation des intérims des Membres au Gruvernement; (/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cirelit

cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et des révisions des situations administratives

D.G.E.F .-(/u le Décret nº90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

chie I de l'Information et dressant la liste de certains Ingénéeure de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à deux (2) ans.

ECRETE

. . . . / . . . .



ARTICLE 1EF. Sont promus au titre de l'année 1989, au 1er échelon, indice 1520 au grade d'Ingénieur en Chef, certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent ACC = Néant.

- KOJA (STEPHY Richard)P/C du 11 Septembre 1989

- NKOUKA Jean Pierre P/C du 27 Avril 1989

T.W.

- BOUTSIELE-MAYOUNIA (Anselme)P/C du 20 Octobre 1989 DGA

ARTICLE 2.-Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des datés ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera-/-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO .-

Claude Antoine DA COSTA .-